



**Le pouvoir de l'humanité**

Conseil des Délégués du Mouvement international  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

7 décembre 2015, Genève



**FR**

CD/15/10

Original : français

## **CONSEIL DES DÉLÉGUÉS**

### **DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Genève (Suisse)  
7 décembre 2015

#### **Préservation du patrimoine historique et culturel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

*Suivi de la Résolution 6 du Conseil des délégués de 2011*

#### **Rapport de référence**

**Document établi par  
le Comité international de la Croix-Rouge,  
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et  
le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

Genève, octobre 2015

## **RAPPORT DE RÉFÉRENCE**

### **PRÉSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

#### **RÉSUMÉ**

Donnant suite à l'adoption par le Conseil des Délégués de 2011 d'une résolution sur la Préservation du patrimoine historique et culturel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution 6), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se sont adressés par écrit (lettre du 18 juillet 2013) à l'ensemble des Sociétés nationales pour s'enquérir de leurs pratiques et expériences à ce propos. Une quarantaine d'entre elles ont fourni des informations et des suggestions quant au suivi de la résolution. Sur cette base, les initiateurs de la consultation ont rédigé un rapport de synthèse des réponses et recommandations reçues, qu'ils ont soumis aux Sociétés nationales qui avaient contribué à la réflexion. Le présent rapport expose les résultats de cette consultation et offre nombre de suggestions susceptibles de faciliter les échanges au sein du Mouvement en vue d'une préservation et d'une promotion améliorée de son riche patrimoine historique.

Les 39 Sociétés nationales ci-après ont donné suite à la lettre du 18 juillet 2013 et répondu au questionnaire : Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Burundi, Brésil, Cameroun, Canada, République centrafricaine, République de Corée, Danemark, El Salvador, Égypte, Espagne, Estonie, Finlande, France, Inde, Japon, Jordanie, Lesotho, Maroc, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Serbie, Seychelles, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie, Royaume-Uni, Uruguay (état : juillet 2014).

### **Services d'archives, organisation et coopération**

Les Sociétés nationales ont presque toutes des documents concernant leur fondation. Elles conservent en règle générale des archives papier, des photographies et des films.

Dix-huit Sociétés nationales ayant répondu au questionnaire ont un service d'archives, tandis que les autres consacrent généralement des ressources à des fonctions d'archivage dans le cadre d'une structure de gestion plus large (principalement secrétariat central ou département de la communication).

Les Sociétés nationales de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, du Danemark, de Finlande et du Monténégro ont confié à une société spécialisée ou aux archives nationales le mandat de gérer une grande partie de leurs archives. De même, diverses Sociétés coopèrent de manière continue avec les archives nationales ou avec une institution académique spécialisée (Australie, République de Corée, Estonie, France, Norvège, Thaïlande, Royaume-Uni, Serbie, Suisse).

### **Inventaires, conservation et numérisation**

La moitié des Sociétés nationales qui disposent d'un service d'archives spécifique inventorient leurs archives et effectuent régulièrement des travaux de conservation pour préserver (parfois restaurer) leur fonds historique. La collection de dix Sociétés nationales est partiellement ou largement numérisée ; cinq Sociétés ont indiqué qu'elles avaient l'intention de numériser la leur dans un avenir proche. Le manque de ressources est le principal argument avancé par les Sociétés qui ne procèdent pas à ce travail.

### **Accès public. Exposition et musées**

Vingt-six Sociétés nationales ont indiqué que leurs archives étaient ouvertes au public aux fins de recherche. Seules quelques-unes d'entre elles accueillent régulièrement des visiteurs ; d'autres accordent l'accès aux archives sur demande. L'accès peut toutefois se limiter à la consultation de procès-verbaux des organes décisionnels ou être restreint afin de protéger des données personnelles. Six Sociétés nationales ont signalé que leurs archives n'étaient pas ouvertes au public.

Deux Sociétés nationales gèrent un musée ouvert à tous (la Croix-Rouge allemande a indiqué qu'elle ne disposait pas de musée au siège, mais de 15 musées gérés au niveau

régional dans le pays). Sept Sociétés nationales ont néanmoins précisé qu'elles présentaient des documents historiques dans le cadre d'une exposition permanente au siège (vitrines d'exposition).

Le CICR et le Secrétariat de la Fédération internationale ont chacun un service d'archives au niveau de l'organisation. Ils détiennent et conservent les documents ayant trait à leur fondation et à leur histoire. Un grand nombre de documents portent sur l'histoire et le développement des Sociétés nationales. Des règlements pertinents sont établis aux fins de leur consultation publique.

De par sa nature, le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Musée) est un musée public. Il s'attache à conserver et étendre ses collections, qu'il préserve avec toute l'attention voulue dans des espaces conformes aux standards développés par le Conseil international des musées. Il détient des documents ou des objets provenant de toutes les Sociétés nationales, tout particulièrement des douze Sociétés avec qui il a établi un partenariat.

Dans son exposition permanente, le Musée présente des pièces de sa collection ainsi que des pièces déposées par la Fédération internationale et le CICR. Une chronologie interactive, d'accès public, commémore les anniversaires des Sociétés nationales, ceux-ci faisant partie de la liste des événements significatifs de l'histoire du Mouvement.

### **Soutien escompté et suivi**

Diverses Sociétés nationales, qui souhaitent développer les services d'archives pour leur institution ou pour un usage externe, ont fait part de leurs besoins prioritaires comme suit :

- soutien technique pour la préservation de leurs collections ;
- échanges et conseils techniques concernant la numérisation ;
- conseils sur la communication et la promotion des archives (internes et externes) ;
- soutien à la mise en place ou à l'élaboration d'expositions ou la constitution d'un musée Croix-Rouge/Croissant-Rouge.

Des Sociétés nationales (en particulier celles d'Allemagne, de République de Corée, d'Espagne et du Royaume-Uni) sont prêtes à offrir un soutien dans les domaines suivants :

- conseils techniques sur la gestion et la préservation des archives ;
- numérisation du matériel audio-visuel ;
- préservation et prévention des catastrophes.

Concernant le suivi de la résolution, plusieurs Sociétés nationales ont fait les suggestions ci-après :

- mettre en place un forum électronique pour discuter avec plus de précision des besoins et des priorités en coopération avec le Mouvement ;
- établir une liste de tous les musées Croix-Rouge / Croissant-Rouge au sein du Mouvement, avec les répertoires et les coordonnées, afin de promouvoir le patrimoine historique et d'organiser des expositions ;

- inviter toutes les Sociétés nationales à utiliser la célébration du 8 mai, Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour promouvoir leur matériel d'archives et leur patrimoine historique ;
- assurer aux Sociétés nationales le soutien de la Fédération internationale, du CICR et de Sociétés nationales sœurs pour créer un service d'archives, incluant formation, techniques de conservation et gestion de l'espace ;
- organiser une réunion d'experts archivistes ou un atelier pour un échange au sein du Mouvement quant au traitement des archives et à la promotion du patrimoine historique, la numérisation du matériel d'archives étant une question prioritaire - à reprendre, par exemple, en marge de la Conférence internationale sur l'histoire du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, qui sera organisée par l'Université Flinders, Adelaïde (Australie) du 9 au 11 septembre 2016;
- mettre en place un stockage centralisé uniformisé de l'histoire Croix-Rouge / Croissant-Rouge (pour hébergement par les sites web de la Fédération internationale et du CICR).

Le Secrétariat de la Fédération internationale et le CICR sont disposés à donner suite à ces suggestions et peuvent déjà :

- actualiser la page web relative aux archives pour offrir des informations en ligne et du matériel de formation sur la méthodologie et les meilleures pratiques dans le domaine des archives ;
- par le biais des délégations sur le terrain (qui feront appel, s'il y a lieu, à l'expertise pertinente de leurs collègues de Genève), ou le cas échéant par un accueil à Genève, soutenir la formation du personnel des Sociétés nationales qui souhaitent acquérir une expérience et des compétences dans ces domaines ;
- faciliter le contact entre Sociétés nationales sur tout soutien technique entre pairs, en indiquant les adresses de contact sur le réseau *FedNet* ;
- organiser des missions ciblées depuis Genève ou, en prenant appui sur l'expertise des délégations régionales, conseiller ou former le personnel des Sociétés nationales engagé dans des travaux d'archivage.

Suivant la proposition des Sociétés nationales, le Musée est disposé à fonctionner comme point de référence et de liaison au sein du réseau des musées Croix-Rouge / Croissant-Rouge.

Le Musée reste largement ouvert à tout échange professionnel (par le biais d'ateliers, de stage, etc.) ; il est d'ores et déjà à même d'apporter une expertise aux Sociétés nationales qui souhaitent préserver leurs collections, créer ou mettre à jour leur propre musée, soit par des conseils ciblés, soit par des visites *ad hoc* auprès de Sociétés nationales qui mettent sur pied ou actualisent leurs expositions.

Dans un premier temps, le Musée est prêt à établir, sur la base des informations que lui transmettront les Sociétés nationales concernées, la liste de l'ensemble des musées et des expositions permanentes administrés par les Sociétés nationales.